



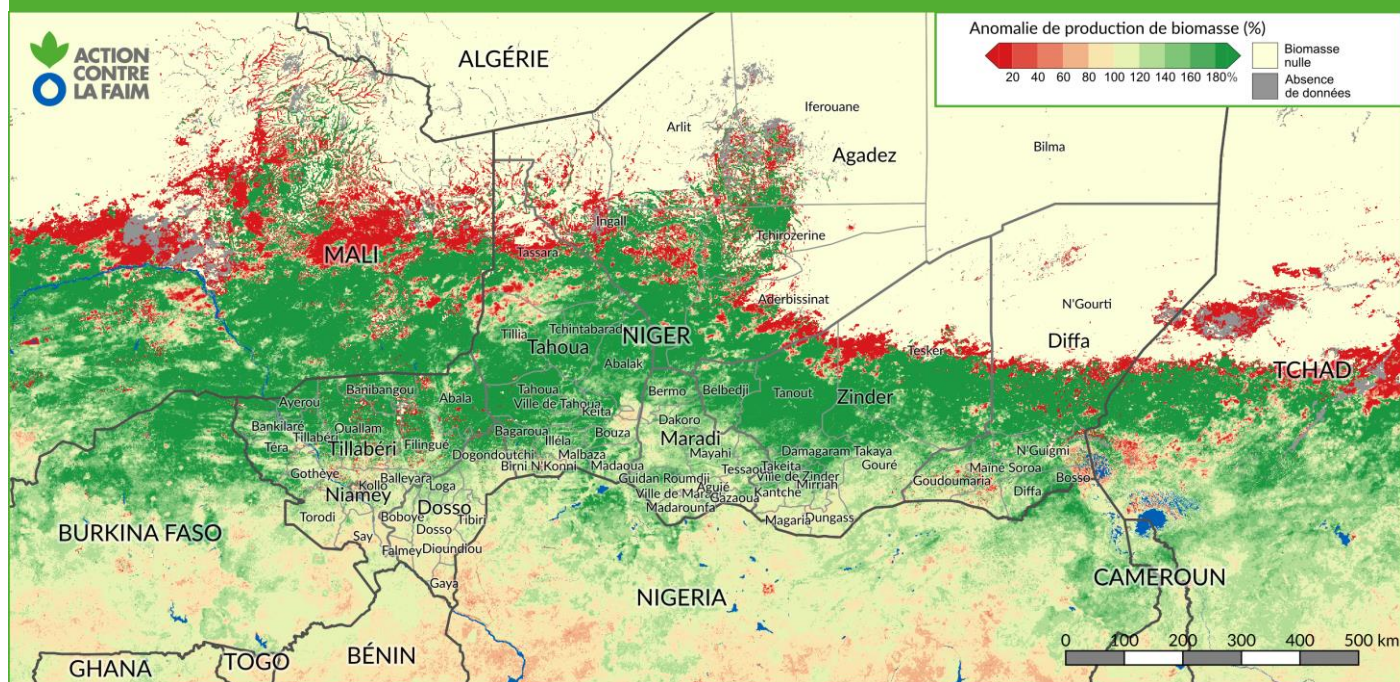
PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2025 ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2026

NIGER

**ABDOU HAMIDINE
AMADIANE DIALLO
CHÉRIF ASSANE DIALLO
ERWANN FILLOL**

**ACTION
AGAINST
HUNGER**  **ACTION
CONTRE
LA FAIM**

CARTE 1 : ANOMALIE EN POURCENT DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2025



FAITS SAILLANTS

- Saison des pluies favorable au développement des ressources pastorales sur le Niger
- Production de biomasse globalement excédentaire sur l'ensemble des zones pastorales
- Perte d'animaux à la suite des inondations causées par les fortes précipitations
- Mobilité des animaux perturbée par l'insécurité particulièrement dans les régions de Tillabéri, du nord-ouest Tahoua, du sud Maradi et de Diffa, à laquelle s'ajoutent des vols récurrent d'animaux
- Contexte économique caractérisé par la baisse des prix des céréales, et les Termes de l'Échange défavorables aux éleveurs

INTRODUCTION

Ce document présente une évaluation de la production de biomasse sur le Niger. L'analyse met l'accent sur les zones pastorales et agropastorales, et fait un état de la production de biomasse à la fin de la saison de croissance de l'hivernage 2025.

Globalement, la saison des pluies 2025 a eu un impact très favorable sur la production de biomasse au Niger. Les précipitations ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace avec des quantités souvent importantes par endroit. Ces bonnes pluies ont favorisé un bon développement des ressources pastorales sur l'ensemble des zones pastorales et agropastorales du pays.

Cependant, les fortes précipitations enregistrées ont occasionné des inondations localisées, entraînant des dégâts matériels ainsi que des pertes en vies humaines et d'animaux.

Compte tenu de la bonne production fourragère de la campagne passée (2024), la soudure pastorale, a été moins sévère comparée aux années antérieures dans la majeure partie des zones pastorales et agropastorales du pays. Les céréales et les aliments pour bétail étaient disponibles à des prix relativement accessibles. Toutefois, les prix des animaux ont connu une baisse au début de campagne (Juin à juillet) défavorisant les Termes de l'Échange (TDE) pour les éleveurs durant cette période.

Le contexte sécuritaire continue de perturber la mobilité normale des éleveurs, en particulier dans la zone des trois frontières (Niger-Mali-Burkina Faso) de la région de Tillabéri, à la frontière sud de Maradi avec le Nigeria, ainsi que dans la région du Lac Tchad (Diffa).

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

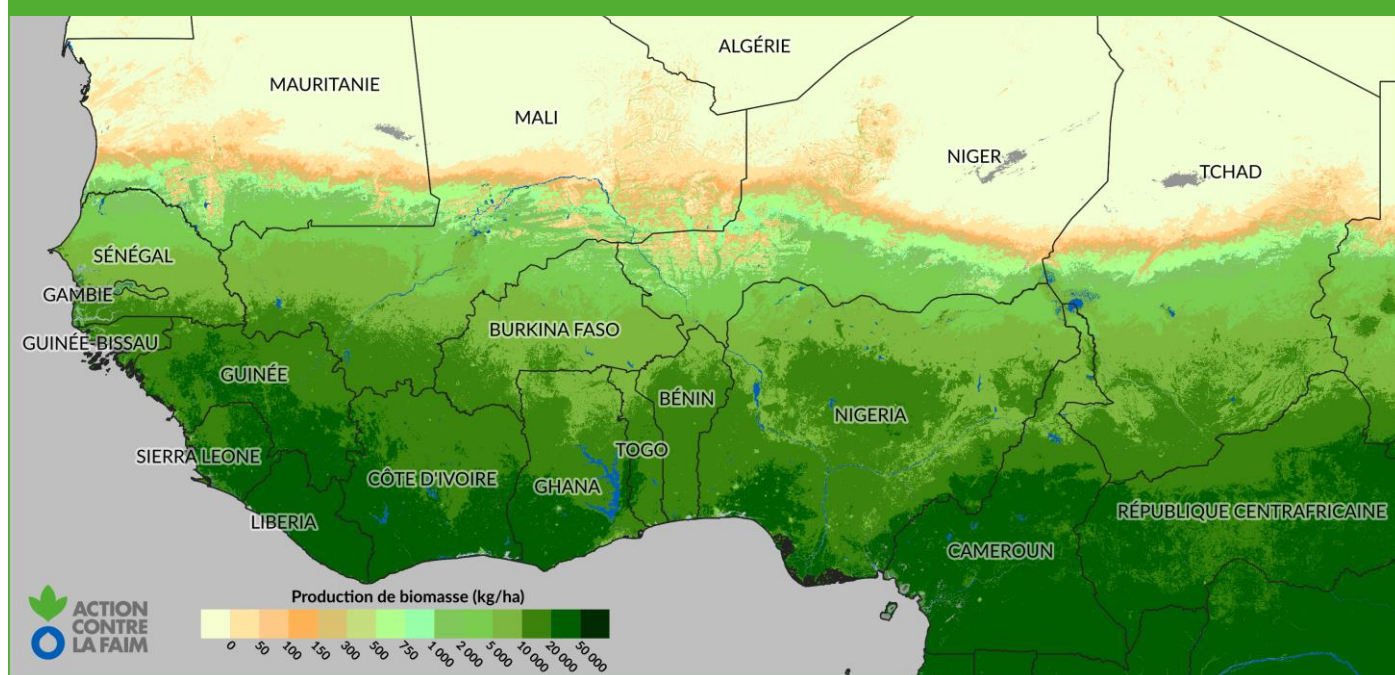
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogramme de matière sèche MS par hectare kg/ha. Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites SPOT-VEGETATION, PROBA-V et SENTINEL-3 de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen COPERNICUS par l'intermédiaire de l'Institut flamand de technologie VITO.

La méthode de calcul de la productivité quotidienne de biomasse (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil BioGenerator développé par ACF permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale est de 1 km qui correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2025



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance :

- **Production annuelle kg/ha**

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1998 afin d'en faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- **Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %**
- **Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ d'écart à la moyenne**

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (Vulnerability Index), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'événements secs ou pluvieux :

- **Indice de vulnérabilité VI**

Les indicateurs sont visualisables et téléchargeables aux liens suivants :

- geosahel.info
- data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2025

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

La carte 1 présente l'anomalie de production de biomasse calculée à la fin de la saison de croissance 2025 sur le Niger. Cette anomalie est exprimée en pourcentage (%) par rapport à la moyenne et reflète les variations absolues de la quantité de biomasse produite. En complément, la carte 3 présente cette même anomalie sous forme d'écart-type (σ) à la moyenne, appelée anomalie normalisée, qui met en évidence les variations relatives de la quantité de biomasse produite.

En termes de pourcentage de production par rapport à la moyenne (carte 2), la biomasse produite au Niger en 2025 est globalement supérieure à la moyenne en raison de la bonne pluviométrie enregistrée sur l'ensemble du territoire. Cette situation se traduit par une production supérieure à la moyenne sur l'ensemble des zones pastorales couvrant le nord des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa.

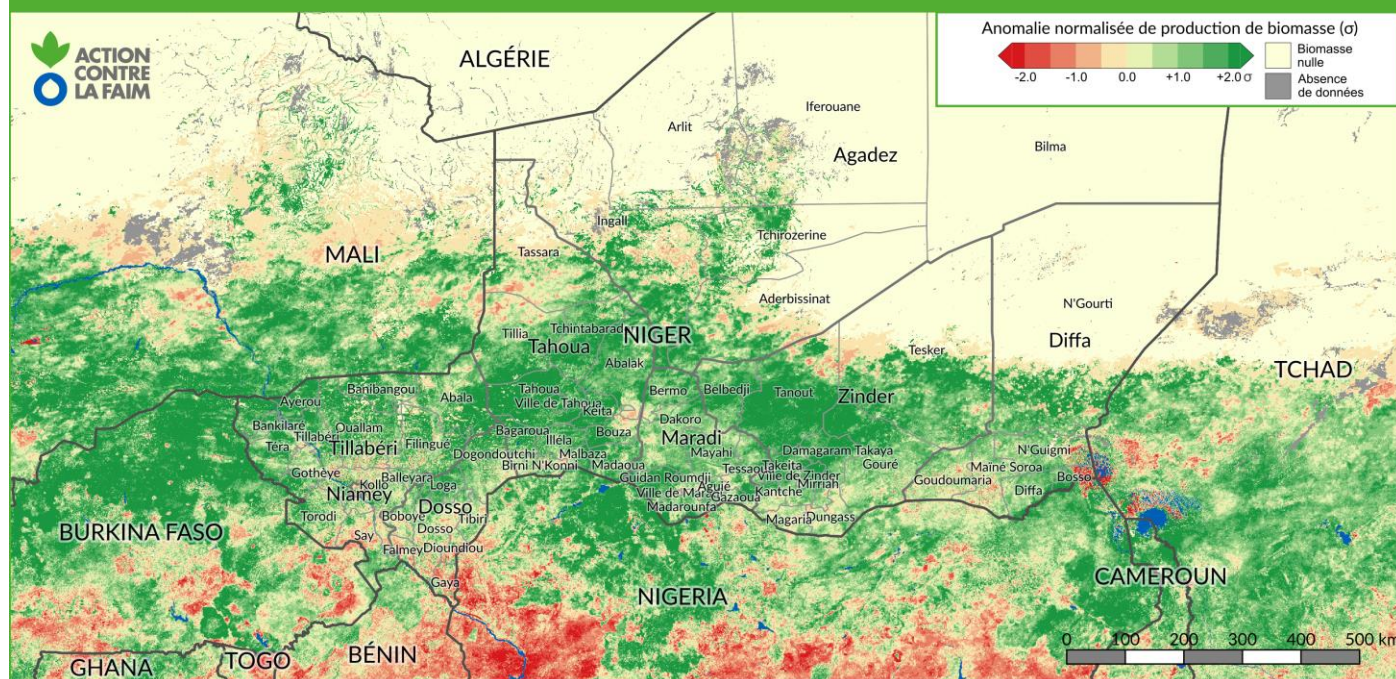
La zone agropastorale, qui s'étend sur toute la bande sud du pays a également enregistré une très bonne production de biomasse 2025, supérieure à la moyenne.

Toutefois, certaines localités agropastorales, notamment dans les départements de Goudoumaria et Bosso (région de Diffa), ainsi que dans celui de Gaya (région de Dosso), présentent des poches d'anomalies négatives de production de biomasse.

En somme, la production de la biomasse au Niger en 2025, tout comme celle observée en 2024, montre des résultats très positifs sur la majorité des zones pastorales et agropastorales du pays.

Cette bonne production de biomasse en 2025 comparée à celle des années antérieures, est mise en exergue par les analyses de la variabilité saisonnière et interannuelle, illustrées par les graphiques ci-dessous.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2025



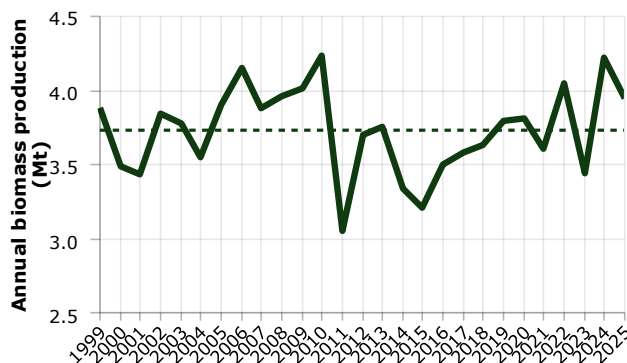
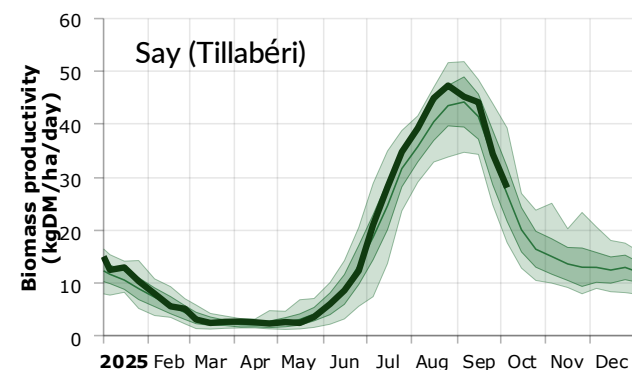
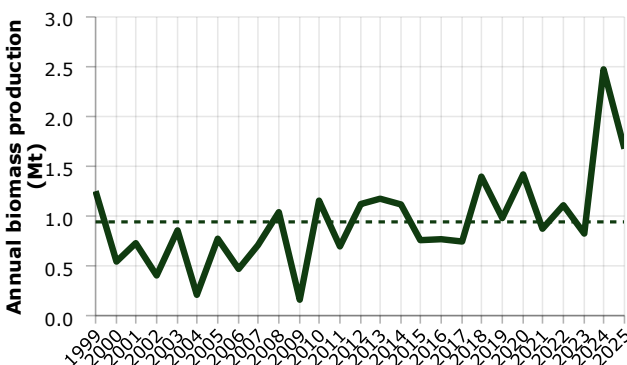
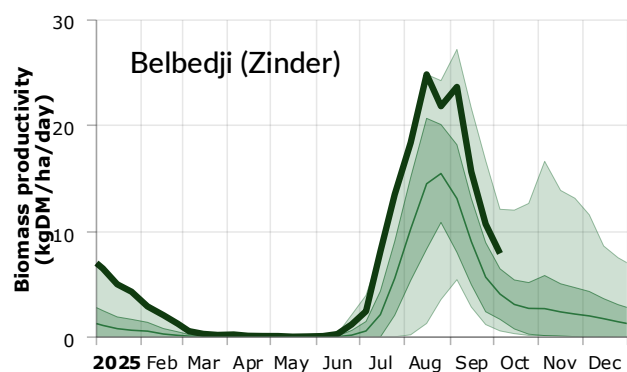
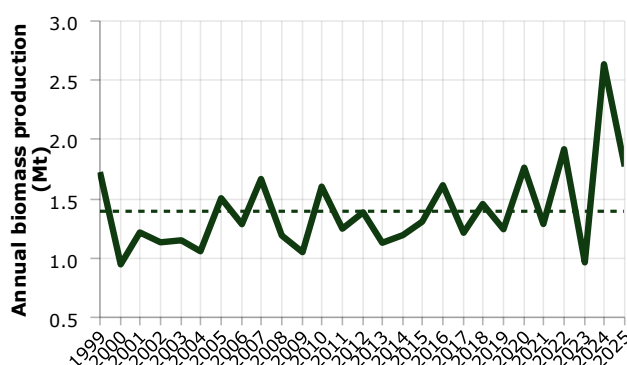
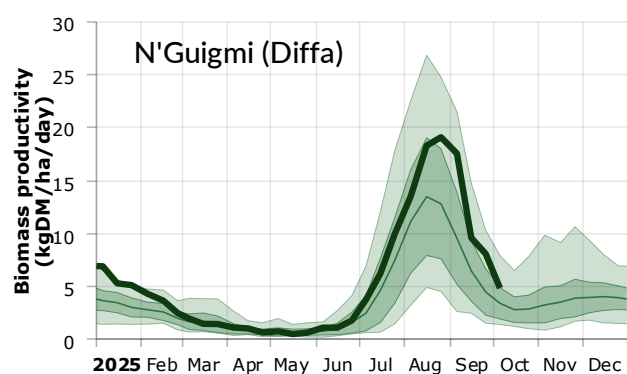
VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

Les graphiques ci-dessous présentent les courbes saisonnières et annuelles de production de biomasse dans trois départements représentatifs : N'Guigmi en zone pastorale dans la région de Diffa, Belbédji en zone majoritairement pastorale dans la région de Zinder et Say en zone agropastorale de la région de Tillabéri.

Les courbes saisonnières montrent des profils de production instantanée de biomasse, c'est-à-dire la biomasse qui est produite jour après jour. Ces courbes permettent de comparer la production pour 2025 (trait épais) au profil moyen (trait vert fin) ainsi

qu'à la variabilité ($\pm$ l'écart type) et aux maximum et minimum calculés sur la période 1999-2025.

Tous les trois départements, N'Guigmi (Diffa) zone pastorale, Belbédji (Zinder) de la zone majoritairement pastorale et Say (Tillabéri) dans la zone agropastorale ont connu une production saisonnière de biomasse supérieure à la normale. La courbe de 2025 des 3 zones est dans la plage des productions les plus élevée de biomasse pour la période historique (1999-2025) mais légèrement inférieure à celle de 2024.

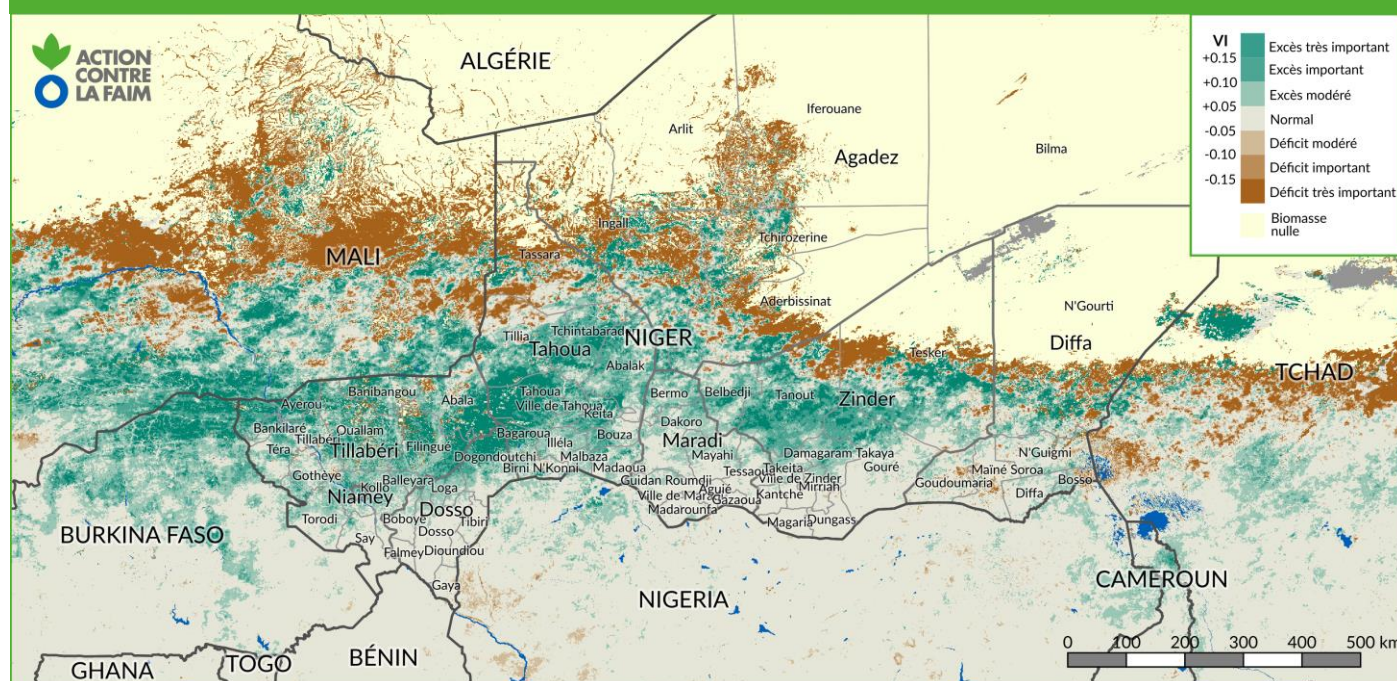


COMPARAISON DE 2025 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

L'indice de Vulnérabilité VI est un indicateur récurrent pondéré qui prend en compte les anomalies de production des années précédentes dans son calcul. Il accorde un poids plus important aux années les plus récentes. Dans notre cas, 50% de l'indice repose sur l'année en cours (2025), 25% sur l'année précédente (2024), 12,5% sur celle qui vient avant (2023), et ainsi de suite. L'inclusion de plusieurs années nous permet d'isoler et d'identifier les zones pastorales sujettes à des années consécutives de faible production. Les communautés pastorales sont particulièrement vulnérables aux déficits fourragers consécutifs sur plusieurs années qui peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé et la productivité des troupeaux, en raison d'une mauvaise nutrition animale prolongée.

La carte 4 présente l'indice de vulnérabilité lié à la biomasse calculé pour l'année 2025 et montre une variabilité spatiale marquée à travers le pays. En effet, les zones pastorales d'Ingall, de Tchirozerine et d'Aderbissinat (région d'Agadez) ; le département de Tassara (région de Tahoua) ; les zones de Tesker (région de Zinder), de N'Gourti (région de Diffa), apparaissent particulièrement vulnérables avec des déficits de production de biomasse cumulés sur les dernières années modérés à importants par endroit. En revanche, la majorité des autres zones pastorales et agropastorales du pays affichent des indices positifs, traduisant des niveaux de production moyens à excédentaires au cours des dernières campagnes.

CARTE 4 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ LIÉ À LA BIOMASSE 2025



Le tableau de la page suivante montre la progression des anomalies de productions de biomasse entre 2020 et 2025 pour l'ensemble des départements et des régions du Niger. La dernière colonne du tableau présente l'indice de vulnérabilité de l'année 2025 qui illustre de manière détaillée la répartition géographique de la situation présentée sur la carte précédente (carte 4). Les départements et les régions avec un déficit de biomasse ou avec un VI négatif sont coloriés en rouge. Ceux en vert sont les moins vulnérables du point de vue de la production de biomasse.

La lecture du tableau fait ressortir une bonne production de biomasse en 2025 et une vulnérabilité relativement faible dans la grande majorité des zones pastorales du Niger.

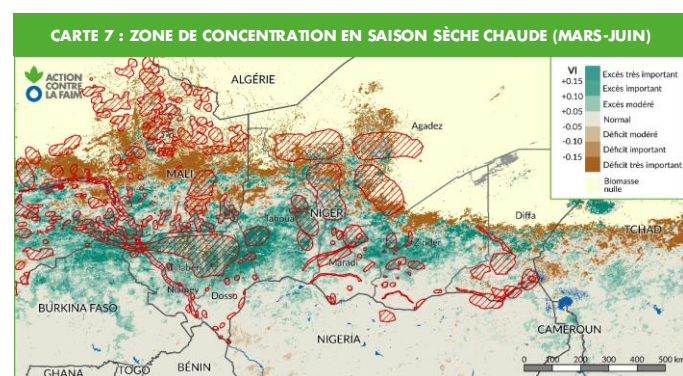
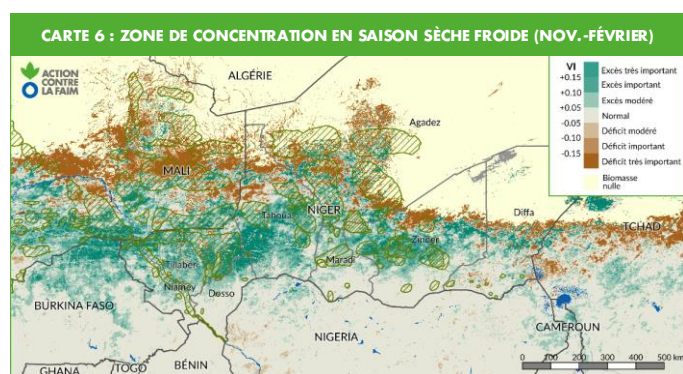
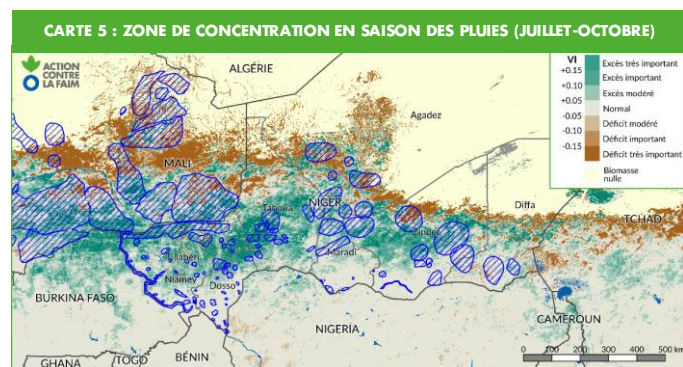
Cependant, certains départements affichent des productions inférieures à la moyenne et méritent d'être suivis. Il s'agit principalement des départements de Tassara dans la région de Tahoua, d'Aderbissinat, d'Ingall dans la région d'Agadez ; de Tesker dans la région de Zinder et N'Gourti dans la région de Diffa.

Région	Département	Superficie (km ²)	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie ¹ 2025	VI 2025
Agadez	Aderbissinat	50904	+0.3σ (124%)	-0.0σ (097%)	+0.0σ (101%)	+3.9σ (435%)	+1.2σ (204%)	-0.09
	Arlit	60804	+0.1σ (108%)	+0.2σ (121%)	-0.2σ (076%)	+2.2σ (344%)	+0.8σ (182%)	-0.20
	Bilma	276690	-0.5σ (027%)	-0.5σ (032%)	-0.3σ (063%)	+1.9σ (366%)	-0.1σ (080%)	-0.22
	Iferouane	139797	+0.1σ (112%)	+0.2σ (130%)	-0.2σ (076%)	+1.5σ (300%)	+0.7σ (190%)	-0.22
	Ingall	60926	+0.3σ (125%)	+0.3σ (132%)	-0.5σ (050%)	+3.7σ (448%)	+1.4σ (230%)	-0.10
	Tchirozerine	31380	+0.7σ (165%)	+0.4σ (141%)	-0.3σ (068%)	+2.8σ (361%)	+1.4σ (233%)	-0.04
Diffa	Total	622088	+0.7σ (165%)	+0.4σ (141%)	-0.3σ (068%)	+2.8σ (361%)	+1.4σ (233%)	-0.04
	Bosso	1653	+1.0σ (116%)	+2.0σ (135%)	-0.8σ (086%)	+2.4σ (141%)	+1.0σ (118%)	-0.01
	Diffa	5282	+0.6σ (122%)	+1.6σ (158%)	-0.6σ (079%)	+2.8σ (202%)	+1.3σ (146%)	+0.03
	Goudoumaria	7567	+0.4σ (112%)	+0.6σ (127%)	-0.7σ (078%)	+2.2σ (165%)	+0.8σ (124%)	+0.01
	Maine Soroa	7586	+0.2σ (105%)	+1.4σ (147%)	-0.8σ (073%)	+2.7σ (192%)	+0.7σ (124%)	-0.01
	N'Gourti	113358	-0.4σ (061%)	+0.9σ (190%)	-0.7σ (033%)	+3.6σ (468%)	+1.6σ (262%)	-0.05
Dosso	N'Guigmi	10009	-0.3σ (092%)	+1.4σ (137%)	-1.2σ (069%)	+3.4σ (189%)	+1.0σ (127%)	+0.01
	Total	145423	-0.3σ (092%)	+1.4σ (137%)	-1.2σ (069%)	+3.4σ (189%)	+1.0σ (127%)	+0.01
	Boboye	2920	-0.1σ (099%)	-0.3σ (096%)	-2.2σ (074%)	+1.4σ (116%)	+0.8σ (109%)	+0.03
	Dioundiou	1474	-1.2σ (089%)	+1.3σ (111%)	-1.8σ (084%)	+1.5σ (113%)	+0.0σ (100%)	+0.00
	Dogondoutchi	8199	-1.1σ (077%)	-0.6σ (088%)	-1.9σ (060%)	+1.4σ (129%)	+1.3σ (127%)	+0.10
	Dosso	8804	-0.3σ (097%)	+0.6σ (107%)	-2.1σ (077%)	+1.7σ (118%)	+0.6σ (106%)	+0.02
Maradi	Falmey	1580	+0.2σ (102%)	+1.1σ (109%)	-1.8σ (084%)	+1.2σ (111%)	-0.1σ (099%)	-0.01
	Gaya	2528	-0.0σ (100%)	+1.9σ (115%)	-1.1σ (092%)	+0.9σ (107%)	-0.3σ (097%)	-0.02
	Loga	2978	-1.3σ (079%)	-0.3σ (094%)	-2.1σ (065%)	+2.1σ (135%)	+1.6σ (127%)	+0.08
	Tibiri	2835	-0.0σ (099%)	+0.5σ (108%)	-1.4σ (077%)	+2.0σ (133%)	+0.6σ (110%)	+0.01
	Total	30935	-0.0σ (099%)	+0.5σ (108%)	-1.4σ (077%)	+2.0σ (133%)	+0.6σ (110%)	+0.01
	Aguié	1632	-0.1σ (099%)	+1.0σ (123%)	+0.8σ (118%)	+3.0σ (166%)	+1.0σ (122%)	+0.01
Niamey	Bermo	5597	+0.1σ (102%)	+0.1σ (105%)	-0.6σ (078%)	+2.9σ (204%)	+1.4σ (151%)	+0.08
	Dakoro	10710	-0.6σ (083%)	+0.4σ (112%)	-1.0σ (073%)	+2.6σ (171%)	+1.1σ (130%)	+0.05
	Gazaoua	925	-0.3σ (095%)	+1.3σ (124%)	+1.0σ (118%)	+3.2σ (158%)	+1.0σ (118%)	+0.01
	Guidan Roundji	4619	+0.1σ (103%)	+1.0σ (122%)	+0.4σ (108%)	+3.0σ (168%)	+1.5σ (133%)	+0.04
	Madarounfa	3722	+0.2σ (103%)	+1.4σ (120%)	+0.7σ (111%)	+2.9σ (142%)	+1.4σ (120%)	+0.02
	Mayahi	6615	-0.8σ (075%)	+0.7σ (121%)	+0.2σ (105%)	+3.0σ (189%)	+1.0σ (131%)	+0.04
Tahoua	Tessaoua	5409	-0.5σ (087%)	+1.0σ (126%)	+0.8σ (122%)	+3.2σ (181%)	+1.1σ (128%)	+0.03
	Ville de Maradi	89	+0.2σ (102%)	+1.4σ (116%)	+0.2σ (103%)	+1.8σ (120%)	+0.8σ (109%)	+0.01
	Total	38874	+0.2σ (102%)	+1.4σ (116%)	+0.2σ (103%)	+1.8σ (120%)	+0.8σ (109%)	+0.01
	Ville de Niamey	617	-1.0σ (083%)	-0.7σ (088%)	-1.2σ (080%)	-0.2σ (097%)	+0.8σ (114%)	+0.07
	Abalak	13646	+0.3σ (113%)	+0.2σ (110%)	-0.5σ (076%)	+3.0σ (232%)	+1.5σ (167%)	+0.09
	Bagaroua	2990	-0.1σ (097%)	+0.2σ (108%)	-1.1σ (058%)	+1.8σ (168%)	+2.1σ (179%)	+0.10
Tillabéri	Birni N'Konni	3051	-0.9σ (081%)	-0.0σ (099%)	-1.8σ (062%)	+1.7σ (135%)	+0.8σ (116%)	+0.04
	Bouza	3526	-0.9σ (078%)	+0.3σ (108%)	-1.4σ (068%)	+3.1σ (172%)	+1.6σ (137%)	+0.07
	Illela	3576	-0.3σ (089%)	+0.5σ (117%)	-0.9σ (072%)	+2.4σ (173%)	+1.5σ (147%)	+0.07
	Keita	3666	-0.2σ (092%)	+0.1σ (102%)	-0.3σ (089%)	+3.0σ (198%)	+2.1σ (169%)	+0.12
	Madaoua	4565	-0.2σ (096%)	+0.7σ (114%)	-0.8σ (083%)	+2.8σ (160%)	+1.5σ (131%)	+0.06
	Malbaza	1544	-0.5σ (088%)	+0.6σ (115%)	-0.9σ (077%)	+3.1σ (177%)	+1.5σ (138%)	+0.06
Zinder	Tahoua	11463	+0.1σ (104%)	+0.0σ (101%)	-0.5σ (078%)	+2.3σ (196%)	+2.5σ (204%)	+0.17
	Tassara	29490	+0.1σ (108%)	+0.4σ (137%)	-0.6σ (047%)	+2.8σ (337%)	+0.8σ (164%)	-0.12
	Tchintabaraden	11075	+0.6σ (130%)	-0.1σ (097%)	-0.3σ (084%)	+2.4σ (215%)	+1.9σ (192%)	+0.10
	Tillia	17788	+0.3σ (119%)	-0.0σ (100%)	-0.3σ (082%)	+2.8σ (262%)	+1.3σ (177%)	+0.05
	Ville de Tahoua	807	+0.7σ (125%)	+0.2σ (109%)	-0.3σ (090%)	+2.7σ (203%)	+2.0σ (178%)	+0.11
	Total	107253	+0.7σ (125%)	+0.2σ (109%)	-0.3σ (090%)	+2.7σ (203%)	+2.0σ (178%)	+0.11
Zinder	Abala	12190	+0.0σ (103%)	-0.7σ (062%)	-0.8σ (059%)	+2.8σ (246%)	+1.7σ (191%)	+0.08
	Ayerou	3027	+0.1σ (105%)	+0.3σ (114%)	+0.3σ (115%)	+2.9σ (244%)	+2.1σ (207%)	+0.15
	Balleyara	1284	-0.9σ (081%)	-1.4σ (071%)	-1.6σ (068%)	+1.0σ (121%)	+1.3σ (127%)	+0.09
	Banibangou	6418	+0.4σ (124%)	-0.0σ (098%)	+0.9σ (152%)	+2.6σ (258%)	+1.8σ (209%)	+0.05
	Bankilare	1315	-0.5σ (084%)	-0.3σ (090%)	-0.4σ (088%)	+2.1σ (168%)	+1.7σ (154%)	+0.10
	Filingue	10500	-0.8σ (078%)	-1.0σ (072%)	-2.1σ (041%)	+1.3σ (137%)	+1.6σ (145%)	+0.09
Zinder	Gothaye	3940	-0.2σ (096%)	-0.2σ (097%)	-0.2σ (096%)	+1.6σ (130%)	+1.5σ (128%)	+0.06
	Kollo	8916	-1.0σ (086%)	-1.0σ (087%)	-1.8σ (075%)	+0.7σ (110%)	+0.8σ (112%)	+0.06
	Ouallam	14606	-0.1σ (098%)	-0.3σ (089%)	-0.1σ (096%)	+1.9σ (164%)	+1.7σ (158%)	+0.06
	Say	6612	-0.4σ (097%)	+1.1σ (109%)	-1.0σ (092%)	+1.7σ (113%)	+0.7σ (106%)	+0.02
	Tera	9619	-0.2σ (095%)	-0.0σ (100%)	-0.1σ (097%)	+2.4σ (166%)	+1.9σ (152%)	+0.09
	Tillabéri	5345	+0.3σ (111%)	-0.0σ (099%)	+0.5σ (117%)	+2.5σ (183%)	+1.6σ (155%)	+0.06
Zinder	Torodi	7148	-0.5σ (094%)	+0.5σ (106%)	-0.9σ (090%)	+1.0σ (112%)	+1.1σ (112%)	+0.05
	Total	91252	-0.5σ (094%)	+0.5σ (106%)	-0.9σ (090%)	+1.0σ (112%)	+1.1σ (112%)	+0.05
	Belbedji	8976	-0.1σ (093%)	+0.4σ (118%)	-0.2σ (088%)	+3.3σ (264%)	+1.6σ (179%)	+0.07
	Damagaram Takaya	4996	+0.1σ (103%)	+1.1σ (137%)	+0.2σ (105%)	+2.7σ (190%)	+1.8σ (162%)	+0.08
	Dungass	4101	+0.4σ (107%)	+1.0σ (117%)	+0.4σ (107%)	+2.7σ (146%)	+0.5σ (109%)	-0.01
	Goure	20649	+0.2σ (105%)	+1.1σ (129%)	-0.3σ (092%)	+2.7σ (170%)	+1.5σ (139%)	+0.06
Zinder	Kantche	2066	-0.4σ (093%)	+1.0σ (119%)	+0.7σ (114%)	+3.1σ (158%)	+0.8σ (115%)	+0.01
	Magaria	3864	+0.1σ (102%)	+1.4σ (122%)	+0.8σ (113%)	+3.0σ (148%)	+0.5σ (109%)	-0.01
	Mirriah	3800	+0.4σ (111%)	+1.4σ (137%)	+0.8σ (120%)	+3.0σ (178%)	+1.4σ (136%)	+0.03
	Takeita	3304	-0.2σ (094%)	+1.0σ (134%)	+0.3σ (110%)	+3.2σ (211%)	+1.4σ (149%)	+0.06
	Tanout	24472	-0.3σ (081%)	+0.5σ (128%)	-0.4σ (077%)	+3.3σ (291%)	+1.9σ (208%)	+0.06
	Tesker	69609	-0.3σ (084%)	+0.9σ (158%)	-0.7σ (056%)	+3.4σ (309%)	+1.5σ (195%)	-0.02
Total	Ville de Zinder	600	+0.3σ (109%)	+1.8σ (161%)	+0.6σ (119%)	+2.9σ (198%)	+1.2σ (140%)	+0.02
	Total	146807	+0.3σ (109%)	+1.8σ (161%)	+0.6σ (119%)	+2.9σ (198%)	+1.2σ (140%)	+0.02
Total	Total	1187491	-0.1σ (097%)	+0.7σ (115%)	-0.6σ (087%)	+3.2σ (171%)	+1.6σ (135%)	+0.01

¹ L'anomalie de l'année en cours est estimée avec les données disponibles jusqu'à septembre, et pourrait encore légèrement évoluer selon les conditions de fin de saison.

DISPONIBILITÉ FOURRAGÈRE EN ZONES DE CONCENTRATION

Les cartes 5, 6 et 7 représentent les zones de concentration habituelles des troupeaux (les aires délimitées et hachurées) qui sont aussi connues comme zones d'accueil pendant les différentes saisons au Niger. Ces zones sont superposées avec les cartes de vulnérabilité de la biomasse pour indiquer les potentielles zones de stress pastoral. Une aire de concentration qui se trouve dans une zone de vulnérabilité peut subir un manque de pâturage ou un départ précoce des troupeaux.



Les zones de concentration de bétail durant la saison des pluies (juillet-octobre), représentées par des hachures en bleu sur la carte 5, correspondent aux territoires disposant habituellement de pâturages pendant et juste après la saison des pluies. Une grande partie de ces zones se situe dans la bande pastorale, couvrant le nord des régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa, qui présentent des niveaux de vulnérabilité relativement faibles.

Dans la zone agropastorale, située au sud de la zone pastorale, se trouvent également des enclaves de concentration localisées, implantées dans des zones à vulnérabilité réduite, favorables à l'accueil du bétail pendant la saison des pluies.

Sur la carte 6, les zones de concentration du bétail pendant la saison sèche-froide (novembre-février), correspondent généralement à des zones de transition où les troupeaux pâturent en attendant leur départ vers des territoires plus favorables lors de la saison sèche-chaude. Durant cette période de novembre à février, les concentrations sont généralement moins denses, avec des regroupements localisés sur de vastes superficies, notamment en raison de la libération des champs de cultures pluviales, qui deviennent accessibles au pâturage. Ces zones de concentration se situent principalement dans l'est de la région de Tillabéri, le centre et l'est de la région de Tahoua ainsi qu'au nord-ouest de Zinder.

La Carte 7 projette la situation en saison sèche-chaude (mars-juin) et en début de la saison des pluies de 2026, période correspondant au cœur de la soudure pastorale. Cette phase est généralement marquée par une raréfaction des ressources pastorales, notamment en fourrage et en eau, essentielles à l'alimentation des animaux.

À l'approche de la saison des pluies, qui s'installe progressivement dans la zone agricole, il y aura une multiplication des zones de concentration du bétail à travers le pays. Des regroupements importants sont attendus dans le nord des régions de Tillabéri, de Tahoua et dans la zone pastorale de la région d'Agadez. Ces zones serviront de zones d'accueil prioritaires. Dans les autres zones pastorales et agropastorales ; les concentrations se feront le long des cours d'eau (filons hachurés en rouge sur la carte) notamment les vallées du fleuve Niger (région de Tillabéri), du Goulbi (région Maradi), de la Maggia (région de Zinder) et de la Komadougou Yobé (région de Diffa). À partir de juin, le mouvement de retour des animaux transhumants débutera ; en direction du nord des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Agadez, où les conditions de pâturage resteront plus favorables, en particulier dans Tahoua et Agadez.

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2025

La saison d'hivernage 2025 au Niger a été marquée par une bonne production de biomasse sur la majorité des zones pastorales et agropastorale du pays. Bien que le démarrage des pluies ait accusé un léger retard par endroits, les précipitations enregistrées en juillet et août ont permis une bonne production de biomasse, contribuant ainsi à l'amélioration de la situation pastorale dans toutes les régions du pays.

Un autre fait notable est le remplissage exceptionnel des points d'eau de surface qui pourrait favoriser la stabilité des éleveurs dans les zones pastorales pendant une bonne période prolongée, réduisant ainsi les déplacements précoces et les risques de conflits avec les agriculteurs.

Toutefois, les inondations survenues au cours de cette saison des pluies ont entraîné des pertes de bétail dans plusieurs localités, aggravant la vulnérabilité des éleveurs touchés.

Par ailleurs, certaines zones nécessitent un suivi attentif en raison de leur faible production de biomasse. Il s'agit principalement des départements de Tassara dans la région de Tahoua, d'Aderbissinat, d'Ingall dans la région d'Agadez ; de Tesker dans la région de Zinder et N'Gourti dans la région de Diffa.

PERSPECTIVES POUR 2026

À la suite de la bonne saison de production fourragère enregistrée en 2025 dans le pays, l'année 2026 s'annonce globalement favorable à des activités pastorales apaisées. Toutefois, des risques liés aux difficultés d'accès aux ressources pastorales subsistent dans certaines zones à cause de la situation d'insécurité persistante.

Afin de préserver cette bonne production fourragère des feux de brousse, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures anticipatoires, notamment la

réalisation des bandes pare-feu dans toutes les zones pastorales et même agropastorales.

Le risque sécuritaire continue de peser sur la mobilité des pasteurs vers les zones à forte disponibilité des ressources pastorales, en particulier dans le nord des régions de Tahoua et Tillabéri ; au sud de la région de Maradi et dans la zone du Lac Tchad à Diffa.

RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser les communautés pastorales et agropastorales sur les dangers des feux de brousse et les mesures à prendre pour les prévenir
- Prendre des mesures préventives pour protéger les ressources pastorales contre les feux de brousse à travers la réalisation de bandes pare-feu
- Effectuer des évaluations rapides dans les zones déficitaires des régions d'Agadez, de Zinder de Diffa, et de Tahoua, afin de déterminer les besoins des communautés agropastorales
- Sensibiliser les communautés pastorales sur les techniques de bonne gestion des pâturages dans les zones de bonne production afin d'éviter le gaspillage des ressources
- Renforcer les services publics de l'élevage et les organisations pastorales pour une meilleure gestion des ressources
- Développer le soutien vétérinaire et la vaccination du bétail contre les maladies courantes
- Mettre à la disposition des communautés pastorales dans les zones à faible production, de l'aliment pour bétail en quantité suffisante et à des prix modérés à temps pour faire face à la soudure pastorale

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Mission Niger
Avenue de Djermakoye, B.P 11491 Niamey, Niger

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : sigsahel.info

